

# L'ÉGALITÉ

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

### Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
--	Six mois . . . . .	7 00
Coutre-mer.	Un an . . . . .	15 00
--	Six mois . . . . .	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant-Imprimeur J.-B. GIRARDIN.

Rédacteur en chef G. WINTREBERT

### Prix des insertions.

Fait . . . . .	1 fr 00
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr.30	
Réclames, la ligne . . . . .	0 75

ABONNEMENT AUX ANNONCES : 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numéro

### LA LIQUIDATION PROCHAINE

Dans trois semaines nous entrerons dans le dernier mois de 93.

A ce moment, il faudra bien, après avoir épousé la caisse de réserve, songer aux voies et moyens de combler les déficits de l'année.

Pour y arriver, le conseil général qui sera forcément convoqué, se trouvera devant ce dilemme : Ou créer des impôts nécessaires pour faire face à tous les crédits votés, ou supprimer la plus grande partie de ces crédits et assurer, à l'aide de ressources nouvelles, le paiement des dettes arrêtées par les délibérations précédentes et maintenues en dernier lieu.

Que feront nos honorables conseillers généraux, à la veille de l'expiration de leur mandat ?

Les renseignements que nous possérons nous portent à croire qu'ils refuseront de procurer les moyens de paiement des dettes par eux créées.

En ce cas la dissolution du conseil s'imposera.

Nous verrons ainsi se dérouler une petite comédie en prévision des prochaines élections.

Les conseillers pensant que les électeurs leur sauront gré de cette résistance illogique s'en feront un tremplin électoral.

La résistance, l'opposition à l'autorité quelle qu'elle soit flâne, les masses quoiqu'elles compromettent souvent leurs intérêts.

Souhaitons que MM. les conseillers généraux seront assez sérieux pour prendre avec courage le taureau par les cornes et voter les crédits nécessaires à la situation présente.

Est-ce juste en effet, de voter des travaux quand on sait que les ressources actuelles ne permettent pas de les faire exécuter, est-ce juste encore de promettre des générosités auxquelles on

sait ne pouvoir faire face ?

Non, en l'espèce, les conseillers généraux ressembleraient à ce négociant qui signeraient des traites et s'absenterait le jours de l'échéance en laissant à son caissier les clefs d'un coffre vide.

La caisse coloniale ne peut payer vos commandes, Messieurs, que si vous lui laissez, ou vous lui procurez des fonds, et si, comme nous le pensons, par votre refus de lui permettre de faire face à vos promesses, à vos votes, vous motivez votre dissolution vous ferez de la mauvaise besogne, vous tromperez ceux à qui vous demanderez le renouvellement de votre mandat.

La franchise est une des principales qualités de l'esprit français, ne l'abandonnez donc jamais, dussiez-vous compromettre votre réélection.

Après tout, vous n'avez dû accepter votre mandat que par dévouement à l'intérêt général; alors mieux vaut, cent fois, constater l'ingratitude de ses mandats que de s'exposer à les entendre vous reprocher un jour de les avoir trompés.

Or, vous les tromperiez indignement si vous refusiez de voter aujourd'hui des droits, des impôts nouveaux, que forcément, vous ne pouvez en douter, vous voteriez après les élections.

Votre conscience vous reprocherait d'avoir agi avec ruse, fourberie, et vos concitoyens auraient le droit de vous jeter la pierre.

Marchez, toujours avec franchise, loyauté et si vos votes sont impopulaires notre faible concours vous sera toujours acquis; toujours vous nous verrez prêts à vous défendre.

Par ce qui précède, nos lecteurs peuvent voir que contrairement à ce dont on nous a accusés, nous ne poursuivons aucun but politique, nous ne préparons pas notre élection, et si un jour, plus tard, nous avions la faiblesse de

nous dévouer au point de laisser porter notre nom sur une liste, on ne pourrait jamais nous reprocher d'avoir caché nos idées, nos intentions, notre manière de voir.

Nous serions à prendre ou à laisser, en connaissance de cause; nous pensons en effet que les électeurs ont droit au respect des promesses faites et qu'on ne doit jamais les tromper sous aucun prétexte.

Avec de telles idées les candidats restent souvent sur le carreau, mais au moins ils ne se déparent pas de l'honnêteté qui en toutes matières doit être notre maîtresse souveraine.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 2 novembre 1893

Ainsi que nous l'avions annoncé à nos lecteurs, l'affaire dirigée par le ministère public contre notre paisible concitoyen Aménabar est venue jeudi dernier en police correctionnelle.

Il était accusé d'avoir, à Saint-Pierre, le 23 octobre 1893, publiquement outragé le garde de police Laisney agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions en lui adressant les propos suivants :

« Vous êtes saoul, ivrogne, saleté, vous sortez de vous saouler de chez la Vve P. je me f... de la police je l'ai en dessous des c.... »

Aménabar était défendu par Me Wintrebert.

Le tribunal entend comme premier témoin à charge l'agent auteur du procès-verbal.

Me Wintrebert lui demande s'il n'est pas sorti de la salle des témoins, il répond avec vivacité.

« Je comprends votre animation lui dit le défenseur c'est votre situation que vous dépendez car j'ai la conviction que non seulement mon client sortira

d'ici la tête haute, mais qu'encore M. le Maire prendra à votre égard les dispositions que comporte la situation que vous vous êtes créée.

Aménabar était dans la rue de l'hôpital à 8 h. du soir à attendre sa future petite belle-sœur qui prenait du lait chez son fournisseur quand Félix l'arrête sous prétexte qu'il vient d'uriner, ce que nie énergiquement le prévenu qui lui offre envain de rechercher les traces du bien fondé de sa prétention.

Au cours de sa déposition, l'agent est interrogé par l'honorable président du conseil qui lui dit:

« Il paraît que vous avez tiré le revolver de la poche; vous êtes grandement sorti de cette modération qui est l'apanage de la police. »

A un citoyen paisible vous parliez au nom de la loi le revolver au poing, c'est une singulière loi que celle là. »

Si je l'ai fait, c'est parce que j'avais déjà assisté à des scènes de violence de la part d'Aménabar.

Me Wintreberty prie M. le Président de demander au témoin à quand remontent ces scènes, était-ce du temps où le témoin était cuisinier ou depuis qu'il est agent.

Depuis que je suis agent répond le témoin.

Eh bien, alors, lui dit Me Wintreberty vous avez dû faire votre devoir, dresser procès-verbal?

Non répond le témoin plein d'embarras, je ne l'ai pas vu moi-même, je l'ai entendu dire.

Le second témoin à charge déclare avoir entendu le jour du procès-verbal quelqu'un dire à l'agent: « vous êtes saoul » mais il ne peut reconnaître Aménabar.

Viennent ensuite les nombreux témoins à décharge qui détruisent une à une toutes les allégations du procès-verbal et du témoin Félix.

C'est d'abord Mme Giroult, chez qui ce dernier s'est invité à dîner, après avoir demandé le menu et a eu l'imprudence de se lever de table au milieu du dîner pour aller, sans consulter les intéressés ouvrir les portes et les fenêtres parce qu'il avait trop chaud.

Il a fait ainsi partir de la salle un infirme qui n'est pas sorti depuis 18 mois.

L'agent a quitté sa pension sans payer ni demander ce qu'il devait.

La dame Giroult déclare que l'agent lui a paru étrange et que pour elle il était en état d'ébriété.

Le second témoin a vu Aménabar aux prises avec Félix qui était ivre et qui l'attaquait, l'empoignait par les effets.

Les cinq témoins ont constaté, les uns quelques minutes avant la scène que la rue n'était pas assez large pour l'agent; ils ont dû se mettre à l'écart pour le laisser passer; les autres, qu'il

faisait rire les assistants à qui il demandait d'aller chercher la gendarmerie et qu'il mettait son revolver sous le nez d'Aménabar en lui demandant son nom.

Après le réquisitoire peu convaincu de M. le Procureur de la République qui est obligé de reconnaître le piteux état dans lequel était Félix, Me Wintreberty démontre qu'Aménabar a été dans cette scène l'objet des provocations de cet homme en état d'ébriété.

Il n'y a pas, dit-il, outrage à un agent de la force publique car celui-là est un homme et l'homme ivre n'en est plus un.

L'avocat demande l'acquittement de son client et il exprime le désir d'apprendre que cette affaire aura eu assez de retentissement pour décider l'honorable Maire de Saint-Pierre à exiger d'un tel agent une démission immédiate ou de proposer sa révocation.

Ce faisant dit-il, le Maire donnerait satisfaction à toute la population qui a eu à se plaindre de ce garde police.

Enfin il demande acte de ses réserves de toute action en dommages-intérêts contre Laisney.

Le conseil d'appel après s'être retiré pour délibérer, revient avec un arrêt de non culpabilité pour Aménabar et écrasant pour l'agent Félix Laisney.

Voici cet arrêt:

Le conseil:

Après avoir entendu M. le Procureur de la République en ses réquisitions, le prévenu et son défenseur en ses moyens de défense:

Après en avoir délibéré.

Attendu que le seul grief résultant des débats contre l'inculpé est le fait d'avoir dit à l'agent de police Lainey qu'il était pris de boisson, fait qu'avoue d'ailleurs Aménabar lui-même:

Attendu que des témoignages recueillis à l'audience, il résulte que cette déclaration était l'expression de la vérité, que dans l'espèce, le conseil estime qu'il y a eu chez Aménabar non pas intention d'outrager l'agent de police à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, mais simplement d'attirer son intention sur l'état regrettable dans lequel il se trouvait et de faire appel à ce qui pouvait lui rester de sang froid.

Attendu d'ailleurs que les tribunaux ont un pouvoir souverain d'appréciation quant à la qualification d'un fait et que dans l'espèce, le fait avoué par l'inculpé ne semble pas présenter tous les caractères prévus par la loi pour constituer le délit prévu par l'article 224 du code pénal.

Par ces motifs:

Renvoie Joseph Aménabar des fins de la poursuite sans dépens.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à Saint-Pierre par MM. Dain président, Louisy et Varengo le 2 novembre 1893.

Dernièrement nous donnions dans nos colonnes une nouvelle dans laquelle le phonographe jouait le principal rôle.

Puisque cet instrument est encore sur notre rocher et que tout le monde le connaît ou le connaîtra grâce à la modicité du prix que demande son propriétaire pour le faire entendre, racontons une lugubre plaisanterie de l'inventeur de l'appareil.

Dernièrement, Edison, le célèbre électrocinéaste, donnait un grand banquet dans sa somptueuse demeure, en l'honneur du club Franklin.

Il y avait, dans la salle, une statue en cire de l'illustre inventeur des paratonnerres, qui remuait les yeux, agitait les bras et ouvrait la bouche pour parler.

De temps en temps, la statue faisait entendre, à l'aide du phonographe qu'elle avait dans la gorge, des paroles à la louange des invités et les félicitait sur leurs travaux, ce qui excitait naturellement leur enthousiasme.

Mais à la fin du repas, on vit approcher deux squelettes entourés d'une lumière fantastique, ceux-ci se mirent à réciter deux vers anglais dont le sens est:

« Nous avons été autrefois ce que vous êtes aujourd'hui, et vous serez un jour ce que nous sommes maintenant. »

Cette apparition inattendue a jeté un froid que nous croyons inutile de décrire.

Peu de temps après, un original M. Dubuisseau ayant horreur des papiers timbrés, fait appeler ses neveux et leur dit:

— Mes amis, je ferai mon testament dans un phonographe. Quand je serai mort, il vous dictera mes dernières volontés.

Dubuisseau est mort il y a huit jours et tous les héritiers sont convoqués devant le phonographe qui crie en se déroulant:

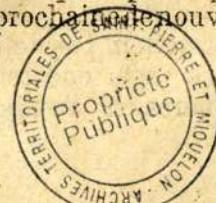
— Gardez à vos!... Portez armes!... Je lègue. Présentez armes!... etc.

Tête des héritiers.

L'explication? Dubuisseau demeurait près d'une caserne et il avait dicté son testament à voix basse pendant l'exercice.

#### CONCERT de la SOCIÉTÉ MUSICALE

Nous sommes en pleine chute de feuilles et l'on parle par ci par là de la naissance prochaine de nouvelles feuilles locales,



L'une d'elles a déjà demandé son chroniqueur théâtral et un candidat à ces fonctions délicates a bien voulu remplacer le notre empêché.

Il nous envoie le compte-rendu du concert offert samedi par la société musicale à ses membres honoraires.

J'dois tout d'abord dire pour commencer par le commencement après t'avoir mis m'plume all main ou m'main al'plum que si j'ai z'éte au concert c'est parce que j'suis t'un bon homme et que j'veoulions t'être agréable à Polype. Polype c'est comme qui dirait, sauf vot respect, celui-là, qui va z'au théâtre à l'œil pour raconter s'qu'il y a zentendu zé vu.

Il m'dit comme ça «veux-tu aller à l'comédie am place, c'soir, mon vieux t'ami?»

— Ben oui, qu'j'li dis, mais ils vont m'f... al' porte.

— T'es bête, qu'y m'dit comme ça, prends m'capiou m'redingue et dis que t'es vas am place comme erportaire.

— Oui, ben, mais j'va z'être censément forcé de prendre des notes et tous les messieurs zé les dames elles vont m'relierer am faire rougir.

— Qué non, qu'y m'dit, t'as pas nécessité de prendre des notes, t'as qu'a toujours trouver tout bien et dire que ce sont tous des vrais t'artises. Pis, s'il y ex. a z'un qui fait les kaoicks t'a qu'a faire «hum, hum!»

— Ben qué j'ty dis mais quand qué j'saurai qu'y joue mal?

— Argarde l'chef et s'il tape sur son pupitre, s'il fait des grandes contorses, si son gilet y remonte, té sauras que cha va pas droit.

— Convenu, j'ty dis, et j'prends son capiou et s'casaque et j'vas z'au concert

All porte j'vois un monsieur qui a l'air de penser comme qui dirait à la fragilité des tuyaux ed'pipe et aux plaisirs solitaires des baleines dans les courants d'eau chaude.

J'tourne mon caillou z'a droite et j'vois el garde de police a qui j'l'y dis comme ça «j'replace le choniqueur d'Egalité.»

Zut que j'm'dis, comme ça, j'ai fais z'une galfe, il me reluque et je reconnaiss Félix qui met s'min den s'poche.

— Ah! pas d'blaque que j'ty dis, laisse tin petiot jouou a s'place, vas pas fait du mal à bibi.

— C'est assez dit s'féroche représentant de l'oie.

— Cétacé, après qui qu'en as que l'y dis?

— Y m'repond pas, mais y me reluque tout le temps. J'intre all deuxième porte et les v'là tous qui me gueu..... «chapiou, assis, chapiau, assis, assis. Ça m'se semblait drôle, car je pouvons point m'assis din l'passage. C'est pour le coup

que l'garde serait venu.

J'veo un fauteuil vide et m'assis dessus, all preniere rangée, mais j'm'aperçoit qu'il y a d'écrit dessus: presse Je souque en moi-même que c'est probable que c'est pour avoir un programme, mais j'presse tout le temps et il ne vient mi rien.

Les jeans gens ils font z'un potin z'un chanut a tout casser avec leur phalanges pedestres ils g...t tertouts ensemble et el chef il montre s'tête à un coin du rideau et il crie: « si vous faites du bruit je retarderai cor la levée de la toile!

Ceusses qui faisaient le plus de potin, iss taisent et z'ils applaudissent. et je me dis co nne ça: en v'là un chef qu'il a pas peur, c'est un brave, comme il retourne les masses! qu'elle énergie qu'il a! j'veudrais pas avoir affaire a lui bin sur. Au commencement el musique al a joué et marche des drapeaux mais j'avos bien reluquer j'voyais pas bouger les drapeaux d'el salle.

L'chef il a pas trop frappé sur sin pupitre, son gilet il a pas remonté, alors j'mé suis dit, c'est que c'est bien, et zauleu de faire: hum! hum! j'ai zapplaudi.

Le second liméro, c'était « ce poivrot de laricot.»

Mon voisin il m'dit comme ça: vos allez voir le premier comique.

Ah! c ti à, c'en est un bon, m'a t'y fait rigoler, bon dieu, de bon dieu! quand il a parlé des petioles gernouilles, de croquenots qui shlinguaient et de s'namis qui avait écrit Rebecca avec un q et que même il lui a dit de l'gratter, et pis s'tistoire d'haricots avec les quels sa femme jouait l'air de la juive.... j'avons trouvé ça un peu poivré, mais c'étant un poivrot qui parlait

En troisième, c'est un Monsieur avec des biaux gants tout blancs aussi blancs que la petite fille qui fait s'communion, qui a raconté une histoire l'une mouche qui a fait rater soa mariage.

En terminant il a dit comme ça à toutes les mouches qu'elles devront aller dans tout l'univers faire rater les mariages pour civiliser not'espèce; c'farceur la il aime l'collage!

Et puis, après un jeune blond il a chanté l'omibus d'el prefecture mais l'omibus elle a versé et l'toile elle a tombé. L'jeune homme il avoit l'air d's'in prendre à celui la qui tenait le piano et celu-ci il avait l'air de s'in prendre à celu-la.

Enfin brève à cela, la musique elle a joué l'fille du régiment mais j'ai pas vu l'fille.

Là encore point d'anigroche car l'chef il a pas frappé avec es'baguette, tout le monde il a frappé des phalanges manuelles et pédestres et il a crié. bis, bis.

Après ça, on a annoucé une entr'acte.

J'en lève, mets l'ibus à polype et j'sors, seulement comme j'avions point

encore était all comédie je savions point la iousque qu'était l'endroit ous qu'on voit écrit:

*hodie mihi cras tibi*

Je revois donc l'garde félix et profitant dès qu'il n'avait pas la main dans s'poche j'li dis: «ou donc qu'on p... i...»

Vla m'nhomme furiband, il prêteind que je lui dis des insultations, que je fais des blessantes allusions et il met s'main as'poche pour me bruler la cerelle au nom de la loi.

La dessus je f... le camp et j'vas z'all buvette et j'dis au garçon qu'il était une fille: « garçon z'un boch.»

— j'en avons plus, Mossieur, qu'elle me dit.

— F... moi un ginn, je lui réponds. Elle approche une grande bouteille avec de l'eau.

Ah non que j'li dis, pur, pur, j'veux pas introduire des microbes dans mon cadavre» et j'l'y colle dix ronds dans s'main droite et un rond dans s'gauche.

Pour qui ce sou qu'elle me dit comme ça., j'en veux point.

j'allais me fâcher, mais j'me suis dit comme ça: « t'es chroniqueur noblesse oblige sois calme dodor.»

J'sors et qui que j'veo: Ernestine m'n'épouse avec deux amies. Alors sauf votre plus profond respect elle m'eng... comme de la morue p... as fraiche: «vladeux heures que j't'espère, d'ou que tu viens, ou q'ta volé ces beaux effets, t'as été veire t'maitresse!»

— J'suis chroniqueur que lui dis, mais quand je veux m'expliquer, pas moillien d'ajouter un mot:

Elle me traîne plus bas que le fond de la basse mer, elle est pas parlable...

Quand j'ai rentré ça a recommencé et elle s'a assis sur le chapeau de Polype. Le vla plat comme une punaise! c'est zenteuse que j'li crie, ta fait un accordéon avec l'capiou de polipe. Ah l'mossieu qui parlait des mouches il pourrait bien en elever un régiment ici. Il aviont raison en somme Vive l'liberté.

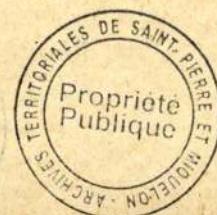
Ah! nom de nom, de nom, de nom, de nom c'lui là qui me reverra all comédie il pourra ben dire: dodore c'est pas un homme.

Dodore ZATAPOIL

#### DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Halifax, le 4 novembre 1893

Un combat a eu lieu entre les Espagnols et les tribus pillardes du Maroc. Ceux-là conservent la défensive. Le général espagnol a fait une sortie heureuse



La presse française accuse l'Angleterre d'aider les tribus maures.

\*\*

Halifax, 6 novembre 1893

Le nombre des soldats brésiliens qui ont péri lorsque le transport de l'État a été coulé par un navire des rebelles, s'élèvent à 1,300.

Une explosion de dynamite a eu lieu à bord du vapeur *Cuba Santander* (Espagne); 200 personnes ont été tuées et 250 blessées. Toutes les maisons voisines ont été délabrées.

\*\*

Halifax, le 7 novembre 1893

Les flottes française, russe et espagnole se concentrent près de Tanger. Il y a 18 navires de guerre britanniques à Gibraltar.

#### OBJETS TROUVÉS et déposés au bureau de police.

Un porte monnaie en cuir contenant 5 fr 85 trouvé rue Boursant par le jeune Victor Eugène

\*\*

Par le sieur Richard Alphonse un chapelet en argent avec étui trouvé dans l'église

#### ÉTAT CIVIL

DE SAINT-PIERRE

du 3 octobre au 7 novembre 1893.

#### NAISSANCES.

LÉGASSE, Jean-Christophe-Richard.  
ETCHEVERRY, Anita-Héloïse-Eugénie.  
DAUPHIN, Henri-François-Ferdinand.  
BRIAND, Baptiste.  
LAFITTE, Maurice-Pierre.  
HAGEN, Ellen-Isabelle.  
LENORAIS, Marie-Léonie.  
BACHELOT, Charles-Eugène-Emile.  
HOOPER, Mary-Eliza.  
YRIBERRI, Germaine-Marie.  
AUDOUX, Pierre-Georges-Gaétan.  
SÉRIGNAT, François-Louis-Joseph.

GOURNAY, Emile-Louis.  
YGER, Ernest-Joseph-Eugène.  
COSTE, Emile-Théodore.  
HARDY, Marie-Louise-Ernestine.  
VASLET, Joseph-Ernest.  
LENORMAND, Emmanuel-Joseph-Jean.  
ETCHEVERRY, Dominique-Aristide-Eugène.  
RIO, Francis-Emile.  
GOUPILLIÈRE, Marie-Emilie.  
LE BASTARD, Marie-Charlotte-Joséphine.

#### PUBLICATION DE MARIAGE.

HALTY, St-Martin, avec demoiselle ARTOIS,  
Marie-Joseph.

#### DÉCÈS.

DESDOUET, Désiré-Louis-Charles, âgé de 3 ans, né à St-Pierre.  
RENAUD, Alexandre-Edouard-Eugène, âgé de 6 ans, né à St-Pierre.  
MARTIN, Léon-François-Joseph, âgé de 5 ans, né à St-Pierre.  
LAMORT, Julie, veuve Audouze, François propriétaire, âgée de 67 ans, née à St-Nicolas (Manche).  
DEVILLE, Joseph-François, âgé de 4 ans, né à St-Pierre.  
ROUILLE, Anne-Marie, veuve Laurent, Louis, propriétaire, âgée de 64 ans, née à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine).  
SULLIVAN, William, marin, âgé de 62 ans, né à Odyn, (Terre-Neuve).  
LEGUICHER, Georges-Ferdinand, âgé de 1 mois, né à St-Pierre.  
COUPARD, Melina-Marie, âgée de 2 ans, née à St-Pierre.  
BRIAND, Auguste Eugène, marin, âgé de 17 ans, né à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine).  
DUQUESNEL, Baptiste Victor, voilier, âgé de 37 ans, né à Saint-Pierre.  
BLETTIERIE, François Alexis, marin, âgé de 43 ans, né à Cancale (Ille-et-Vilaine).  
OGER, Pierre Marie Edouard, marin, âgé de 21 ans, né à Plouer (Côtes du Nord).  
LE BONNIEC, Emile, marin, âgé de 26 ans, né à Servel (Côtes du Nord).  
TOUPET, Marie Emilie, femme Lefèvre Victor, sans profession âgée de 22 ans née à Saint-Pierre.  
LEFEVRE, Joseph Victor, âgé de 3 ans, né à Saint-Pierre.

Administrateur-gérant-imprimeur

J. B. GIRARDIN

#### ANNONCES

EN VENTE  
à l'imprimerie A. Lemoine.  
Feuilles d'engagement pour équipage.

#### Sécheries de Morues de Port-de-Bouc

SOCIÉTÉ ANONYME, CAPITAL 1000000 fr.

L'Agent à Saint-Pierre de la Société des Sécheries de morues de Port de Bouc, a l'honneur de prévenir Messieurs les négociants, fournisseurs et marchands de la colonie que toute fourniture, de quelque nature qu'elle soit, faite pour son armement ou son ménage, ne sera soldée qu'autant qu'elle sera appuyée d'un bon émanant de son bureau.

ALLAIN.

Etude de Me Eugène SALOMON notaire, sis à St-Pierre, rue de Sèze.

#### Vente

#### VOLONTAIRE D'IMMEUBLE

L'an mil huit cent quatre vingt-treize, le mercredi 29 novembre à 2 heures du soir, en l'étude du notaire de la colonie.

A la requête de M. James Albert Lambert, commerçant demeurant à St-Pierre.

Il sera procédé à la vente et adjudication à l'extinction des feux au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble dont la désignation suit:

#### DESIGNATION:

Une propriété sis à Saint-Pierre, à l'angle des rues Félix et Bisson, consistant en deux maisons d'habitation à un étage avec cave terrain et toutes ses dépendances, le tout borné dans son ensemble au nord, par Mme Vve André Paturel, au Sud par la rue Félix, à l'est par la rue Bisson et à l'ouest par la propriété Borthaire.

#### MISE A PRIX

Cinq mille francs ci 5,000 fr. 00

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente est déposé en l'étude du notaire soussigné où toute personne peut en prendre connaissance avant l'adjudication.

Fait à St-Pierre, le 3 novembre 1893.

L'Notaire,

E. SALOMON.

L'Administrateur-Gerant-imprimeur,

J. B. GIRARDIN.

